

PROCÈS-VERBAL

Réunion du Conseil municipal de Bonnefont

Séance du mercredi 2 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Bonnefont, régulièrement convoqué le 25 août 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Christophe BETBEZE-ABADIE, Maire.

Membres présents : M. Christophe BETBEZE-ABADIE, Maire, M. Christian LAYERLE, Mme Véronique FONTAN, M. Alain DUCAUD, Mme Valérie LAPORTE, Mme Carole BRILLOUET, Mme Laurie TALLEGON.

Absents excusés : M. Éric BAYLAC (pouvoir fait à M. Christophe BETBEZE-ABADIE), M. David IBOS (pouvoir fait à Mme Véronique FONTAN), Mme Anne-Marie BRUZEAUD-SOUCAZE.

Absents : M. Philippe DULAC

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Mme Laurie TALLEGON est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Validation du procès-verbal du 6 juillet 2026.
- Pôle développement : projet cœur de village, convention avec l'Association Vie Locale, foncier, école et transport scolaire.
- Pôle ressources : situation financière, FAR 2024, admissions en non-valeur, personnel et mise à disposition avec la commune de Montastruc.
- Pôle Vie Locale : bâtiments communaux.
- Pôle environnement – sécurité : voirie, électrification, téléphonie, signalétique, stationnement, sens de circulation et demande de subvention au titre des amendes de police.
- Questions diverses : prévention du moustique tigre, doléances, aide particulière et démarches d'intérêt communal.

1. Validation du procès-verbal du 6 juillet 2026

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026 est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Vote : 9 pour – 0 contre – 0 abstention. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Pôle développement

2.1. Projet cœur de village – services de proximité

Le Conseil fait le point sur le dépôt de pain et le café, mis en place depuis le 6 juillet 2026. Il est rappelé qu'une convention de partenariat entre la Commune et l'Association Vie Locale de Bonnefont a été rattachée à la réunion du 27 mai 2026.

Cette convention organise le maintien des services de proximité : la Commune conserve l'Agence Postale Communale, la bibliothèque municipale et met gratuitement les locaux à disposition ; l'Association assure en autonomie le dépôt de pain, l'espace café et les autres services conformes à ses statuts. La convention est conclue pour trois ans, avec une gestion, une comptabilité, des responsabilités et des assurances distinctes pour chaque partie.

2.2. Projet de requalification du cœur de village

Une rencontre avec l'ensemble des partenaires est programmée le 28 octobre 2026 à 14 h afin de présenter la décision de la Commune d'axer le projet sur le bâtiment des services.

Concernant les préfabriqués de l'ADAPEI, l'estimation de démolition est de 110 000 €. Les travaux seraient réalisés avec avance de financement par l'Établissement Public Foncier. Le diagnostic préalable à la vente fait état de la présence de plomb et d'amiante. Un devis de 7 080 € TTC a été présenté pour la remise en état des parcelles de l'ADAPEI et de l'ancien terrain « Espiau ».

2.3. Foncier

La vente à M. Antoine ALVES de la parcelle section D n° 15, déjà délibérée le 29 août 2024, fait l'objet d'un suivi auprès du notaire ; des relances ont été effectuées les 25 août et 2 septembre 2026.

Pour les parcelles n° 359, 358, 353, 354 et 355, une proposition concernant la parcelle n° 353 reste à l'étude. Dans le cadre de la vente, le Conseil souhaite conserver la partie ouest de la parcelle n° 359 attenante au cimetière. Le devis de division parcellaire s'élève à 1 238,40 € TTC.

2.4. École et transport scolaire

À la rentrée de septembre 2026, l'école de Bonnefont compte 17 élèves en CE2, CM1 et CM2. Le circuit de transport scolaire reste inchangé. Six enfants de maternelle sont transportés ; la présence d'une accompagnatrice est prévue au-delà de quatre enfants de maternelle, avec une aide régionale indiquée à 1 000 € par an.

Le Conseil examine la possibilité de proposer le service de transport à des associations et clubs sportifs moyennant une facturation. Le principe est adopté à l'unanimité (9 pour).

3. Pôle ressources

3.1. Situation financière

Monsieur le Maire informe le Conseil que trois banques ont été sollicitées pour un financement de 30 000 € et qu'aucune n'a donné une suite favorable. Le refus communiqué fait notamment état d'une structure financière jugée fragile au regard des exercices antérieurs et du poids des budgets annexes.

3.2. FAR 2023 et FAR 2024

Le dossier FAR 2023 a été clôturé après présentation des factures aux services du Département afin de permettre le versement de la subvention.

Délibération n° 2026-38 – Changement d'affectation de la subvention FAR 2024 : le projet initialement affecté aux « travaux de voirie » concernant également des bâtiments publics, le Conseil approuve l'affectation « Voirie et Bâtiments ». Vote : 9 pour – 0 contre – 0 abstention.

3.3. Admissions en non-valeur

Le Conseil examine deux créances irrécouvrables signalées par le service de gestion comptable de Lannemezan :

- 1,00 € sur le budget Assainissement collectif ;
- 542,59 € sur le budget général de la Commune.

Les admissions en non-valeur sont approuvées à l'unanimité : 9 pour – 0 contre – 0 abstention.

3.4. Personnel

Les délibérations relatives aux contrats de Mme GENERES et de M. PRANCHERE sont indiquées comme rattachées à la réunion du 27 mai 2026.

Délibération n° 2026-37 – Mise à disposition de personnel avec la commune de Montastruc : le Conseil approuve la convention de mise à disposition d'un agent contractuel en CDI pour assurer les fonctions d'accompagnateur et d'agent d'entretien du bus scolaire, à raison de 14 heures hebdomadaires, du 1er septembre 2026 au 31 août 2027. Le Maire est autorisé à signer la convention. Vote : 9 pour – 0 contre.

Le pôle ressources présente également la fiche d'activités de M. PAILHÉ destinée au suivi de son activité. Celle-ci est validée par le Conseil municipal.

4. Pôle Vie Locale – bâtiments communaux

- Églises : non-conformité du système électrique ; une subvention de 50 % est annoncée. Les travaux doivent être engagés après le point d'étape de septembre avec le trésorier.
- Bâtiment de l'école : demandes de devis pour les menuiseries et travaux énergétiques dans le cadre du programme Edurenov.
- Logement de la mairie : état de la toiture à faire évaluer.
- Ancienne école et presbytère : recherche de devis pour les drainages à Lahitte.
- Maison des loisirs: travaux à étudier sur la toiture, le rideau électrique de la buvette et le plafond, notamment autour d'une ventilation.
- Église de Lahitte – sacristie : travaux de toiture à examiner.

5. Pôle environnement – sécurité

5.1. Chemins ruraux et travaux

La réunion relative à la classification des chemins ruraux doit être reprogrammée.

Voirie : des travaux d'élagage ont été réalisés sur certains chemins et de curage des fossés sont prévus notamment chemins de Barricots, Ousteaux, Saint-Jouan, Cabos et Saint-James. Ils doivent être engagés après le point d'étape de septembre avec le trésorier.

Électrification : les travaux sont en cours depuis le 31 août, avec une fin annoncée pour fin septembre. Un arrêté de circulation a été pris sur les chemins de la Ribère, Barricots et Serroutet.

Téléphonie : une déclaration préalable est en cours d'instruction.

5.2. Signalétique, stationnement et sens de circulation

Chaque référent de quartier doit réaliser, pour le 9 septembre 2026, un état des lieux des points lumineux, panneaux manquants, noms de chemins et rues ainsi que de la numérotation.

Un projet de sens de circulation dans le cœur de village est présenté. Il demeure à l'étude et doit être présenté aux personnes intéressées. Le plan joint aux documents de séance matérialise l'esquisse de circulation envisagée dans le centre-bourg.

5.3. Demande de subvention – amendes de police 2026

Délibération n° 2026-39 : afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route, le Conseil approuve la demande de subvention à solliciter auprès du Conseil départemental au titre des amendes de police, pour des travaux d'aménagement, des équipements routiers et des dispositifs de sécurisation des dépendances des voies publiques. Vote : adopté à l'unanimité.

6. Questions diverses

6.1. Prévention du moustique tigre

Mme Laurie TALLEGON, référente santé-environnement, présente une affiche de prévention contre le moustique tigre. Le support, indiqué comme validé par l'Agence Régionale de Santé, est approuvé par le Conseil municipal et doit être joint au Plan communal de sauvegarde.

6.2. Aide particulière

Monsieur le Maire présente un dossier établi par les services sociaux du Département concernant la participation à l'achat d'un matériel pour une personne en situation de dépendance, dans le cadre des missions sociales de la Commune. Le Conseil valide une aide de 100 €. Vote : 9 pour – 0 contre – 0 abstention.

6.3. Doléance relative à des arbres et haies

Monsieur le Maire fait état du courrier d'un administré concernant des arbres et une haie de résineux. Les services de l'ADAC ont été sollicités afin d'apporter un avis. Le Maire et le référent de quartier doivent rencontrer les personnes concernées et leur présenter la conduite à tenir au regard des recommandations reçues.

6.4. Démarches d'intérêt communal

À la suite de nombreuses coupures d'électricité, une demande de geste commercial a été adressée à EDF pour l'ensemble des abonnés concernés.

Monsieur le Maire informe également le Conseil qu'une demande de reconnaissance au titre de la sécheresse pour l'année 2025 a été sollicitée auprès des services de la Préfecture.

7. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le Maire



Christophe BETBEZE-ABADIE

La secrétaire de séance



Laurie TALLEGON